

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Reconstruction d'une plateforme logistrielle sur la commune de Reyrieux (01)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ETCHE STOCK SAS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Léon Baruc (Président Directeur Général)

RCS / SIRET

8	8	8	8	7	5	1	7	6	0	0	0	1	6
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement. a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m ² .	<p>Travaux de construction créant une surface de plancher d'environ 58 800 m².</p> <p>Nota : Les terrains du projet sont implantés en zone Ux du Plan Local d'Urbanisme de Reyrieux.</p> <p>Nota : Le projet est précédé par la démolition d'environ 38 700 m² de bâtiments existants. Il induit en conséquence une augmentation d'environ 20 100 m² de surface de plancher par rapport à la situation existante sur le tènement.</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la reconstruction d'une plateforme logistrielle sur la commune de Reyrieux, à l'intérieur des limites d'exploitation du site existant de la société ETCHE STOCK SAS, sis ZI des communaux, 51 rue des communaux.

L'exploitation des installations existantes a été autorisée par arrêté préfectoral en date du 2 août 2000. Ces installations ont été pour partie sinistrées par un incendie en octobre 2020.

Les terrains du projet sont implantés en zone Ux du PLU de Reyrieux.

Les installations comprendront à terme un bâtiment nouvellement construit d'environ 58 800 m².

Le projet induit la démolition de l'ensemble des bâtiments existants (environ 38700 m²), dont environ 16 000 m² ont été sinistrés par l'incendie d'octobre 2020, lesquels ont déjà fait l'objet de travaux de démolition et dépollution.

4.2 Objectifs du projet

Les installations existantes de la société ETCHE STOCKS ont été en grande partie sinistrées par un incendie en octobre 2020. Les installations sinistrées ont fait l'objet de travaux de démolition et de dépollution. Les installations non incendiées ne répondent plus aux exigences réglementaires en terme de maîtrise du risque d'incendie, notamment par l'absence d'un système d'extinction automatique d'incendie. Suite à l'incendie d'octobre 2020, ETCHE STOCK a identifié au travers d'une étude de marché un manque net de capacité en réponse aux besoins des industriels régionaux et étrangers pour la réception, le stockage et l'ensemble de la chaîne logistique des matières premières pour l'industrie ainsi que les produits semi-finis et finis destinés à l'export ou à l'import. Pour ces raisons, la société ETCHE STOCK projette la reconstruction de ses installations existantes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux comprendront :

- une première phase de démolition et de dépollution des installations existantes ;
- une seconde phase de terrassement pour la préparation de la plateforme, accompagnée de travaux de voiries et réseaux divers ;
- puis la construction du bâtiment pour les activités de logistique.

Les travaux de construction sont prévus sur une durée de l'ordre de 8 à 12 mois. Les travaux seront limités à l'intérieur de l'enceinte du terrain d'emprise existant.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les installations seront dédiées à des activités logistiques (réception, stockage, conditionnement/préparation, expédition) de produits manufacturés destinés à l'export ou à l'import.

Les installations seront construites et exploitées conformément à l'arrêté du 11 avril 2017 relatif aux entrepôts classés au titre de la rubrique 1510.

Les installations comprendront principalement :

- Un bâtiment de logistique d'environ 58800 m², composé de 5 cellules d'une hauteur au faitage d'environ 13,7 m. Les produits y seront stockés en rack ;
- Des locaux techniques (Chaufferie, locaux électriques, système d'extinction automatique, local de charge des batteries des chariots élévateurs) ;
- Des bureaux et locaux sociaux ;
- Des parkings et voiries ;
- Des réserves d'eau incendie ;
- Des bassins d'eaux pluviales et des espaces verts.

Les installations ne seront pas à l'origine d'effluents industriels aqueux. Les installations induiront uniquement des rejets d'eaux pluviales et d'eaux usées domestiques.

Les effluents atmosphériques seront réduits aux gaz de combustion de la chaufferie (puissance 1,1 MW, fonctionnant au gaz naturel) et aux gaz de combustion des véhicules circulant sur le site (150 poids lourds par jour, 200 véhicules légers par jour).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de démolir au titre du Code de l'Urbanisme.

Permis de construire au titre du Code de l'Urbanisme.

Enregistrement au titre du Code de l'Environnement car les installations seront soumises à enregistrement au titre de la rubrique 1510 (stockage en entrepôt) de la nomenclature ICPE.

Déclaration au titre du Code de l'Environnement car les installations seront soumises à Déclaration au titre de la rubrique 2925 (atelier de charge) et 2910 (installation de combustion) de la nomenclature ICPE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain d'emprise du projet	Environ 11,6 ha
Surface de plancher nouvellement créée	58 000 m ² (augmentation de 20100 m ² par rapport à l'existant)
Volume au titre de la rubrique 1510	Environ 760 000 m ³
Parking PL	20 places
Parking VL	200 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

51 rue des communaux, ZI des communaux, 01600 Reyrieux

Coordonnées géographiques¹

Long. 45° 94' 70" 3 Lat. 48° 19' 97" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

La construction et l'exploitation des installations existantes ont été autorisées par arrêté préfectoral d'autorisation du 2 août 2000 :

- Rubrique 1510 : volume de 420 000 m³

- Entrepôt d'environ 387000 m² sur un terrain d'environ 11,6 ha en zone Ux du PLU de Reyrieux.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les espaces maintenus en végétation au sud-est du terrain existant (prairies abandonnées) présentent les caractéristiques d'une zone humide Cf. Rapport de la société Ecotope jointe au présent dossier. Le projet ne vient pas réduire les surfaces de zones humides sur le site par rapport à l'état actuel.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains du projet ont été pour partie sinistrés par un incendie en octobre 2020 ayant induit potentiellement une pollution des sols. Certains installations existantes peuvent être à l'origine de pollutions localisées des sols. Un diagnostic de pollution des sols complet a été réalisé par la société Burgeap (cf. Rapport joint au présent dossier). Les recommandations de ce rapport seront prises en compte dans le cadre du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Alimentation en eau via le réseau d'eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. Rapport de diagnostic environnemental de la société Ecotope. Le projet aura un impact positif sur les habitats, la faune et la flore par rapport à la situation existante par la mise en place d'aménagements écologiques définis par la société Ecotope.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains d'implantation du projet sont implantés à l'intérieur du site existant de la société ETCHE STOCK, localisés en zone Ux du Plan Local d'Urbanisme de Reyrieux, dont la vocation est de maintenir des activités industrielles.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain du projet est traversé par la ligne électrique aérienne à 225 kV Joux-Meunières exploitée par la société RTE. Les recommandations de la société RTE ont été prises en compte dans le cadre du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Environ 200 véhicules légers entrants et 200 véhicules légers sortants par jour en moyenne ; environ 150 poids lourds entrants et 150 poids lourds entrants sortants par jour en moyenne. Le projet vient réduire de 40% le trafic de poids lourds par rapport à la situation existante.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La circulation des véhicules sur le site et les opérations de chargement/déchargement seront à l'origine d'émissions sonores. Les installations respecteront les valeurs limites définies par l'arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les ICPE.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses des installations seront induits par les éclairages de sécurité (dirigés vers le sol).</p> <p>Le secteur est déjà impacté par des pollutions lumineuses (secteur industriel).</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les effluents atmosphériques seront réduits aux gaz de combustion de la chaufferie (puissance 1,1 MW, fonctionnant au gaz naturel) et aux gaz de combustion des véhicules circulant sur le site.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Rejets uniquement d'eaux pluviales et d'eaux usées domestiques.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Rejets uniquement d'eaux pluviales et d'eaux usées domestiques.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les installations induiront la production de déchets industriels banals (emballages plastiques, palettes usagées, carton, ...), des déchets de bureaux, des déchets assimilables à des déchets ménagers et des déchets de maintenance.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains du projet sont en zone classée à contraintes archéologiques. Les terrains ont toutefois déjà fait l'objet d'aménagements.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains d'implantation du projet sont implantés à l'intérieur du site existant de la société ETCHE STOCK, localisés en zone Ux du Plan Local d'Urbanisme de Reyrieux, dont la vocation est de maintenir des activités industrielles.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les terrains d'implantation correspondent au site existe de la société ETCHE STOCK. Les terrains sont implantés en zone Ux du PLU de Reyrieux, dont la vocation est de maintenir des activités industrielles.

Le terrain d'implantation est éloigné de toute zone de protection réglementaire (Natura 2000, ZNIEFF, ...) et ne présente pas d'enjeux écologiques notables au niveau des zones qui seront réaménagées (cf. Rapport de diagnostic environnemental de la société Ecotope). A noter que la zone potentielle à enjeux (au sud-est) sera préservée et fera l'objet d'aménagements écologiques. Les installations seront construites et exploitées conformément à l'arrêté du 11/04/2017 relatif aux entrepôts classés au titre de la rubrique 1510, ce qui permettra d'atteindre notamment un haut niveau de maîtrise du risque d'incendie. Les installations ne seront pas à l'origine d'effluents industriels aqueux. Les installations induiront uniquement des rejets d'eaux pluviales et d'eaux usées domestiques. Les eaux pluviales de voiries seront pré-traitées par des séparateurs d'hydrocarbures puis rejetées à débit régulé après passage dans un bassin de rétention. Les eaux d'extinction incendie seront confinées sur site. Les effluents atmosphériques seront réduits aux gaz de combustion de la chaufferie (puissance 1,1 MW, fonctionnant au gaz naturel) et aux gaz de combustion des véhicules circulant sur le site. Le projet induira une réduction de 40 % du trafic de poids lourds par rapport à la situation existante. Les installations respecteront les valeurs limites définies par l'arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les mesures présentées au chapitre 6.4 démontrent que le projet aura un impact positif sur l'environnement et les risques accidentels. par rapport à la situation existante. Le projet de la société ETCHE STOCK est totalement en phase avec l'objectif poursuivi par le législateur en matière de « recyclage maîtrisé d'anciens sites industriels et de non-artificialisation des sols. Le projet pourrait en conséquence être dispensé d'une évaluation environnementale.

Il est à noter également que le projet fera l'objet d'une demande d'enregistrement ICPE. A cette occasion, une étude d'incidence environnementale complète sera réalisée et le projet sera soumis à consultation du public.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Rapport de diagnostic environnemental de la société Ecotope. Rapport de diagnostic de pollution des sols de la société Burgeap. Plans du projet.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Paris

le, 23/07/2021

Signature


ETCHE STOCK
233 Rue du Faubourg Saint-Honoré
3-5 Villa Wagram Saint-Honoré
75008 PARIS
SAS au capital de 1 000 €
Siret 888 875 176 00016

